

Introduction

D) Le récit livien de l'invasion gauloise et de la prise de Rome de 390 et les parallèles avec la deuxième guerre médique et la prise d'Athènes.

-Texte 1

Mitis legatio, ni praeferoces legatos Gallisque magis quam Romanis similes habuisset. (Liv. V, 36, 1)

Cette ambassade eût comporté un caractère pacifique si elle n'avait compris comme envoyés des individus particulièrement arrogants et ressemblant davantage à des Gaulois qu'à des Romains.

-Texte 2

Quin etiam Q. Fabius, euectus extra aciem equo, ducem Gallorum, ferociter in ipsa signa Etruscorum incursantem, per latus transfixum hasta occidit...(Liv. V, 36, 7).

Bien plus, après que son cheval l'eut porté hors de la ligne de combat, Q. Fabius transperça de sa lance le flanc d'un chef gaulois et le tua, alors que ce dernier attaquait féroce­ment les enseignes mêmes des Etrusques...

-Texte 3

« Par où l'on ne se fût pas attendu que jamais un être humain pût monter, par là quelques hommes montèrent, près de la chapelle d'Aglaure fille de Cécrops, en dépit de l'escarpement des lieux » (Hérodote, 8.52).

-Texte 4

"Maintenant, Thémistocle, si nous sommes raisonnables, nous devons renoncer à nos vaines querelles, si pué­riles, pour nous engager dans une compétition salutaire et glorieuse : rivaliser d'efforts pour sauver la Grèce (Hérodote, 8. 3).

II Les historiens grecs et la prise de Rome

III Rôle de Fabius Pictor, le père de l'Histoire romaine, dans l'élaboration de l'épisode de la Prise de Rome par les Gaulois.

Texte 5

"Dans le même temps, le peuple romain envoya en reconnaissance des ambassadeurs en Étrurie pour observer l'armée gauloise. Quand les ambassadeurs arrivèrent à Clusium et virent que les troupes avaient été mises en ordre de bataille, faisant davantage preuve de courage que de bon sens, ils se rangèrent aux côtés des Clusiniens contre les assiégeants. L'un des deux ambassadeurs étant parvenu à tuer un chef particulièrement renommé, les Gaulois informés de l'événement envoyèrent des ambassadeurs à Rome." Liv. V, 36, 1.

Texte 6

"Le Sénat chercha dans un premier temps à leur faire accepter de l'argent pour les dédommager, mais devant leur refus, ils votèrent pour qu'on livre l'accusé. Cependant le père de l'homme qui devait être livré, l'un des tribuns militaires à pouvoir consulaire, fit appel au peuple, et du fait de l'influence qu'il exerçait sur le peuple obtint de celui-ci qu'il annule la décision du Sénat." (Diodore. 14. 113.6)

IV L'intervention de Tite-Live et des auteurs contemporains d'Auguste.

"Nous en sommes à la trois-cent-soixante-cinquième année de l'existence de Rome ; cela fait bien longtemps que vous guerroyez au milieu de peuples si anciens et dans tout ce temps-là, - pour ne pas citer les villes une par une - ni l'union des Volsques et des Eques, qui représentent des places si nombreuses et si fortes, ni l'Etrurie entière, également puissante sur terre et sur mer et occupant toute la largeur de l'Italie, n'ont pu vous égaler à la guerre. Puisqu'il en est ainsi, pour quelle raison diantre iriez-vous tenter une expérience ailleurs, quand celle que vous avez faite ici est heureuse, et que d'autre part, à supposer que votre valeur puisse s'exercer ailleurs, la fortune de ce lieu, elle, ne saurait être transférée ? (Liv. V, 54, 5-6).

Conclusion générale